
**Tracteurs agricoles et forestiers —
Mesurage du bruit au poste de conduite
de l'opérateur — Méthode de contrôle**

*Tractors for agriculture and forestry — Measurement of noise at the
operator's position — Survey method*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 5131:2015(F)

© ISO 2015

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Unités de mesure et tolérances	2
5 Instruments de mesure	2
6 Conditions prévalant lors des essais	3
6.1 Environnement acoustique	3
6.2 Conditions ambiantes	3
6.3 Opérateur	3
7 État du tracteur	4
7.1 Sélection	4
7.2 Rodage et réglages préalables	4
8 Position du microphone	4
9 Pratique courante de mesure du bruit	4
10 Rapport d'essai	5
Annexe A (normative) Tracteurs agricoles	6
Annexe B (informative) Modèle de rapport d'essai	9
Annexe C (informative) Désignation de l'Agence de maintenance	13
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 2, *Essais communs*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 5131:1996), qui a fait l'objet d'une révision technique pour l'harmonisation technique avec le Code 5 de l'OCDE: juillet 2014.

Introduction

L'harmonisation technique avec les Codes de l'OCDE est assurée par l'Agence de maintenance qui opère comme spécifié dans l'[Annexe C](#).

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Tracteurs agricoles et forestiers — Mesurage du bruit au poste de conduite de l'opérateur — Méthode de contrôle

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode de mesure et d'indication du bruit au poste de conduite du ou des opérateurs sur un tracteur utilisé en agriculture ou en sylviculture. Le bruit mesuré est uniquement celui émis par la machine de base et s'applique aux tracteurs avec des opérateurs sur la machine. Les résultats obtenus fournissent des informations aux opérateurs qui leur permettent d'éviter de s'exposer à des niveaux de bruit susceptibles de menacer leur audition.

Les conditions spécifiées en ce qui concerne le fonctionnement des machines au cours des mesures sont conçues de manière à permettre une évaluation réaliste et répétable du bruit maximal auquel l'opérateur peut être soumis lorsqu'il fait fonctionner une machine. Les modes opératoires d'essai spécifiés dans la présente Norme internationale constituent des méthodes de contrôle telles que définies dans l'ISO 12001.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 5353:1995, *Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Point repère du siège*

ISO 6395:2008, *Engins de terrassement — Détermination du niveau de puissance acoustique — Conditions d'essai dynamique*

ISO 12001, *Acoustique — Bruit émis par les machines et équipements — Règles pour la préparation et la présentation d'un code d'essai acoustique*

IEC 60942, *Électroacoustique — Calibreurs acoustiques*

IEC 61672-1, *Électroacoustique — Sonomètres — Partie 1: Spécifications*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

tracteur agricole

véhicule agricole automoteur ayant au moins deux essieux et deux roues, ou des chenilles, conçu en particulier pour tracter des remorques agricoles et pour tracter, pousser, porter et faire fonctionner des outils utilisés pour les travaux agricoles (y compris les travaux forestiers), et qui peut être équipé d'une plateforme de chargement amovible

Note 1 à l'article: Un véhicule agricole a une vitesse maximale théorique d'au moins 6 km/h et peut être équipé d'un ou de plusieurs sièges

[SOURCE: ISO 12934:2013, 3.1]